

LA RECHERCHE JURIDIQUE ET LES ÉTUDES DE CAS RÉELS COMME BASES D'APPRENTISSAGE DU DROIT CONSTITUTIONNEL

*German Alfonso Lopez Daza*¹

Les facultés de droit dont la mission est de former les futurs avocats, sont centrées principalement sur l'enseignement de la partie théorique du droit et n'accordent pas assez de place à la formation pratique des juristes des sociétés contemporaines.

Les programmes universitaires de droit reposent sur une seule des composantes d'une formation complète juridique et ne proposent pas assez de matières qui entraînent les étudiants à acquérir un savoir-faire et un savoir-être professionnels.

Cette orientation des études universitaires a pour conséquence un isolement des milieux universitaires qui ne permet pas une immersion dans la communauté judiciaire et donc une collaboration qui enrichirait les étudiants sur les plans humains, permettant ainsi de trouver davantage de solutions aux innombrables problèmes de justice sociale qui asphyxient des pays tels que la Colombie.

La seule exception à cette règle: les "consultorios jurídicos". Ce sont des cabinets qui accueillent des étudiants de dernière année en stage. Ces cabinets proposent une aide gratuite aux gens qui n'ont pas les moyens de payer les honoraires d'un avocat. Ainsi les étudiants –stagiaires apprennent la profession: comment concilier, rédiger des actes, suivre les procédures.

Cependant le travail de ces cabinets a des effets limités. D'abord, parce que ce sont des étudiants de dernière année qui y travaillent, ensuite parce qu'ils n'offrent pas de solutions aux cas sociaux qui se cachent derrière les problèmes individuels généralement traités.

Et finalement parce qu'ils n'utilisent pas les outils que le système juridique offre et qui sont de véritables moyens de transformation de la société: recours aux actions de protection des droits fondamentaux, actions populaires (protection des droits collectifs), actions de demande d'exécution (celles qui obligent à respecter les normes légales), actions de groupe ou de classe et action publique d'inconstitutionnalité.

Le constat général fait par les spécialistes de la méthodologie de l'enseignement du droit est que les avocats apprennent le droit après avoir obtenu leur diplôme. Les études universitaires durent 4 ou 5 ans tandis que la vie professionnelle s'étale sur une trentaine d'années. Mais il est également d'absurde de penser que l'étudiant peut tout apprendre en si peu de temps.

¹ Professeur de droit constitutionnel et chercheur. Université Surcolombiana – Colombie.

Par ailleurs, la pratique professionnelle ne peut à elle seule être formatrice. L'avocat doit apprendre à tirer le plus grand profit de chaque acte professionnel. C'est pourquoi la faculté de droit doit être pensée comme le point de départ d'un long apprentissage du droit et non comme le début et la fin d'un enseignement légal.

LA TRADITION ORALE DANS L'ENSEIGNEMENT DU DROIT

Aujourd'hui, il est nécessaire de redéfinir les programmes afin d'y introduire davantage de pratique et de recherche. L'enseignant a un rôle important à jouer en changeant la présentation des problématiques et la méthodologie de l'enseignement.

Selon les dernières tendances pédagogiques, les professeurs devraient être recrutés plus souvent parmi les professionnels extérieurs à l'université et faire de la recherche.

Dans le cas du droit constitutionnel, l'enseignant doit traiter la connaissance en relation avec l'analyse et la critique de façon à ce qu'elle puisse conduire à de nouvelles formulations conceptuelles.

La pédagogie, pour être enrichissante, doit être basée sur le pluralisme idéologique, la tolérance et la différence de concepts.

L'objectif de l'action pédagogique est d'inciter étudiants et professeurs à se lancer dans la recherche et l'étude des cas réels. Ainsi, l'enseignement comblera la réalité actuelle avec le processus historique, offrant à l'étudiant un panorama lui permettant de comprendre les antécédents des problèmes sociaux.

Ce savoir pédagogique signifie avant tout mettre fin aux répétitions, imitations de concepts, modèles et thèmes incongrus conçus sous d'autres latitudes, et inadéquats dans nos pays. L'enseignement doit développer trois compétences chez ses étudiants: l'esprit critique, l'esprit innovateur, et la capacité de proposer des solutions à des problèmes concrets. Il faut proposer une pédagogie telle que le droit constitutionnel soit un facteur déterminant de formation dans les droits fondamentaux, dans le domaine de la participation démocratique et du contrôle social.

LA CLINIQUE JURIDIQUE DANS L'ENSEIGNEMENT DU DROIT

Jeremy Frank, dans son article "*Why not a clinical lawyer school*" (1930), fut le premier à réagir aux états Unis contre les méthodes traditionnelles d'enseignement du droit, donnant naissance au mouvement de la clinique juridique qui commença à s'imposer dans les universités américaines dans les années 60.

Jeremy Frank suggère aux écoles de droit de s'inspirer des écoles de médecine qui disposent de cliniques gratuites et de dispensaires pour y développer un enseignement basé sur des cas réels et non sur des livres de cas. Cette critique vise directement la conception extrêmement positiviste y logistiqu du droit qui s'en inspire.

Il convient de s'interroger sur ce point et de voir si ces suggestions sont applicables à notre système d'enseignement du droit qui est encore plus traditionnel et ancien que le système d'études de cas critiqué par Frank en 1933. La tradition du droit continental romain a mis l'accent sur l'étude des textes légaux et les opinions doctrinaires, au détriment même de la jurisprudence.

Il n'est pas nécessaire d'adhérer aux courants de l'Ecole Sociologique ou au Réalisme Américain pour se rendre compte des inconvénients de ce réductionnisme. À savoir, un formalisme juridique qui exclut toute attitude critique des normes et toute référence à l'aptitude de l'avocat à les utiliser.

Les critiques formulées par J. Frank sont donc également valables pour l'enseignement du droit en Amérique Latine.

L'ENSEIGNEMENT DU DROIT CONSTITUTIONNEL

La connaissance du droit constitutionnel va au-delà de celle de la charte politique et de celle des jugements rendus par le tribunal constitutionnel; elle implique aussi d'avoir une façon de penser et d'interpréter l'État et la société contemporaine. Elle est étroitement liée aux domaines de la morale, la politique, l'économie.

Par conséquent le programme universitaire doit proposer une étude de la jurisprudence constitutionnelle où la réflexion et l'analyse critique occupent une place privilégiée. La compréhension de la Constitution passe par la définition de l'intérêt général et de la relation entre celle-ci et la loi.

OBJECTIFS DE CET ENSEIGNEMENT À PARTIR DE CAS RÉELS

Dans les universités américaines, la clinique juridique soumet des cas réels aux étudiants qui apprennent à les résoudre sous la direction d'un tuteur.

Dans les centres "*live-client clinic*", l'étudiant a affaire à de véritables clients et apprend sur le terrain à utiliser les mécanismes du système légal. Lors de cette immersion dans la vie professionnelle, l'étudiant peut s'observer, corriger ses erreurs et s'auto-évaluer.

Les cliniques juridiques définissent au préalable les compétences que doivent acquérir les futurs avocats. Les organisations professionnelles ont beaucoup travaillé sur ce thème de la formation des futurs avocats et tiennent à ce que leurs

futurs associés aient la meilleure formation possible avant de se lancer dans le monde professionnel.

PROPOSITION DE MÉTHODOLOGIE

Cette nouvelle méthodologie a trois objectifs:

- Développer l'analyse critique des fondements dogmatiques, pragmatiques, règles et valeurs, système de poids et contre-poids, mécanismes de participation citoyenne, droit parlementaire et démarche législative, droit constitutionnel économique, réforme de la constitution etc. L'enseignant doit consacrer du temps à la discussion critique de la situation actuelle à partir de la littérature des cabinets de droit d'intérêt public et à la production et publication de textes issus de ces analyses.

- Aider à résoudre certaines problématiques sociales sous la direction d'un groupe de professeurs, prenant ainsi conscience de l'importance de leur rôle dans la société.

- Acquérir un savoir-faire en droit constitutionnel et devenir un bon juriste. Il pourra, par exemple, mener à bien une recherche juridique et élaborer rapidement et efficacement une stratégie légale.

Pour réaliser ces objectifs, le travail du groupe portera sur:

a) Litiges à fort impact

Il s'agit d'élaborer des stratégies pour des litiges qui affectent de grands groupes sociaux. Ces stratégies doivent contribuer à résoudre un problème social structurel en présentant des recours en justice publique d'inconstitutionnalité, de "*tutela*" et l'action populaire.

b) Travail législatif

Réalisation et présentation de projets de loi d'intérêt public, participation aux débats publics de la branche législative.

c) Initiation au droit

Développement de projets destinés à assurer une initiation en droit à différents secteurs de la population colombienne afin que les citoyens soient informés et capables d'utiliser les instruments juridiques existants pour la défense de leurs droits.

d) relations intergroupales

Rédaction et présentation de documents dont les étudiants donnent l'appui pour des litiges constitutionnels à fort impact présentés par des organisations nationales ou internationales.

e) Recherches

Projets de recherche en droit constitutionnel sur des thèmes d'intérêt public.

L'ENSEIGNEMENT DU DROIT CONSTITUTIONNEL

AVANT	MAINTENANT
<ul style="list-style-type: none">- Comment il était enseigné: Distribution du pouvoir public et structure de l'État, fonctionnalisme de l'État.- Branche peu importante du droit pour un avocat- Réservé aux spécialistes des affaires de l'État	<ul style="list-style-type: none">- Branche importante du droit et à la base des autres droits- L'avocat doit connaître les techniques d'interprétation constitutionnelle, l'utilisation des droits fondamentaux et recours constitutionnels.- Le droit constitutionnel est devenu important pour la vie quotidienne du citoyen et donc de l'avocat.- Le processus de constitutionnalisation a soumis le droit privé qui doit toujours se référer à la jurisprudence constitutionnelle.

Pour conclure, il s'agit de travailler sur des bases théoriques du droit constitutionnel et ensuite de faire participer les étudiants à la résolution de conflits simples présentant une composante constitutionnelle:

- violation des droits fondamentaux de personnes marginalisées (prostituées, enfants de la rue, travailleurs de la rue, mendiants)
- problèmes de droit économique, social, culturel
- problèmes de droits collectifs
- demandes d'inconstitutionnalité contre des normes affectant des droits fondamentaux ou restreignant des libertés citoyennes.